

226C0670  
AV187

18 mai 2026

**Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique**  
**(article 231-46 du règlement général)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,  
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**TERACT**

(Euronext Paris)

| Opérateur      | Nature et date de l'opération              | Titres concernés                                      | Cours<br>(€)     | Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction                      |
|----------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| In Vivo Group* | achat le 12/05/2026<br>achat le 13/05/2026 | 4 136 actions<br>100 281 actions<br>code FR001400BMH7 | 3,12<br>3,12     | 67 794 065 actions et droits de vote**<br>67 894 346 actions et droits de vote** |
|                | achat le 12/05/2026<br>achat le 13/05/2026 | 405 000 BSAR B<br>100 000 BSAR B<br>code FR0014000TB2 | 0,0039<br>0,0039 | 6 551 929 BSAR B***<br>6 651 929 BSAR B***                                       |

\* Société anonyme de droit français et filiale à 100 % de Union InVivo. Le déclarant agit de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec les sociétés Combat Holding, NJJ Capital, Imanes, et Palizer Investment.

\*\* Le nombre total d'actions et de droits de vote possédés par la société InVivo Group à l'issue de l'opération prend en compte les 65 001 275 actions TERACT représentant autant de droits de vote, détenues directement et de concert avec les sociétés Combat Holding, NJJ Capital, Imanes, et Palizer Investment au dépôt à l'AMF du projet d'offre publique de retrait visant les actions et les BSAR B de la société TERACT, ainsi que les 136 406 actions auto-détenues par la société, assimilées à la détention de l'initiateur en vertu de l'article L. 233-9, 2° du code de commerce.

\*\*\* Le nombre total de bons de souscription d'actions rachetables « B » (BSAR B) possédés à l'issue de l'opération prend en compte les 1 800 000 BSAR B émis par TERACT détenus de concert par InVivo Group préalablement au dépôt de l'offre publique de retrait visant les actions et les BSAR B de la société TERACT.